

Département : ARDECHE

Arrondissement : LARGENTIERE

Commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 007-210702312-20210412-2021_04_12_19-DE

République Française

Liberté – Egalité - Fraternité

Date de convocation : 6 avril 2021

Date d'envoi : 6 avril 2021

Date d'affichage : 6 avril 2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 19-2021 Du LUNDI 12 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un et le douze du mois d'avril, à vingt heures le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni à l'espace Maurice Champel, sous la présidence de Monsieur ROUX Philippe, Maire.

Présents : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, MARTIN Marie-France, PERRIER Bernadette, JABRY Alain, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, CADET Dominique, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absents ayant donné procuration : 3 – MATHON Sébastien à ROUX Philippe, LIOUTIER Pascale à CORTIAL Patrick, MOURARET Sophie à ROUX Philippe.

Secrétaire de séance : SCOTTO DI VETTIMO Serge.

OBJET : Vote du budget primitif 2021

Sur proposition de la commission des finances,
Après présentation par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à la majorité : 20 voix pour et 3 abstentions (Martine MARION, Jean-Paul GIMON, Serge SCOTTO DI VETTIMO)

Adopte le budget primitif 2021 équilibré comme suit :

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour les sections d'investissement
- en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de **1 672 000.00 €** dont en recettes **84 639.21 €** de résultat reporté et en dépenses **145 500.00 €** de prélèvement pour la section d'investissement.
- en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de **951 000.00 €** (restes à réaliser et prévisions 2021) dont **300 000 €** d'excédent de fonctionnement affecté (compte 1068).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Philippe ROUX



Acte exécutoire après transmission électronique
en Sous-Préfecture le 14/04/2021
et de sa publication le 14/04/2021
Identifiant unique n° 007-210702312-2021_04_12_19DE